



Danger grave immédiat sur chaudière

Par **zouzou**, le **05/05/2012 à 13:12**

Bonjour,

Le propriétaire de notre appartement ayant pour projet de vendre a fait faire il y a plus d'un an (avril 2011) un diagnostic sécurité gaz. Les personnes ont remarqué une anomalie et ont apposé une étiquette sur la chaudière "Danger Grave immédiat". Depuis avril 2011, rien n'a été fait par le propriétaire pour réparer cela. Que pouvons-nous faire? Nous ne maîtrisons pas vraiment la nature du danger éventuel.

Merci par avance

Par **cocotte1003**, le **05/05/2012 à 13:38**

Bonjour, votre bailleur vous a -t- il donné congé pour vendre? cordialement

Par **zouzou**, le **05/05/2012 à 13:39**

Non il ne s'agissait que d'un projet, rien de formel.

Par **cocotte1003**, le **05/05/2012 à 13:44**

Bon vous envoyez au bailleur, une LRAR en lui indiquant que vous ne pouvez vous servir du chauffage pour cause de danger et vous le mettez en demeure d'effectuer les réparations

sous un mois par exemple sans quoi vous contacterez le service d'hygiene de votre mairie pour faire mettre l'appartement en insalubrité (vous pourrez ainsi bloquer les loyers le temps des travaux). Il devra impérativement soit vous un autre logement pour vous reloger au memes conditions soit faire les réparations. Vous pouvez aussi contacter l'ADIL de votre secteur, ils vous conseilleront pour faire respecter vos droits, cordialement

Par **zouzous**, le **05/05/2012** à **17:53**

Merci beaucoup pour cette réponse très rapide!

Par **zouzoui**, le **06/05/2012** à **10:48**

Une autre question : puis-je faire valoir ce défaut pour partir immédiatement de mon logement sans présenter 3 mois de préavis?

Par **cocotte1003**, le **06/05/2012** à **18:34**

bonjour, si la maison est constatée insalubre oui, dans le cas contraire, il vous faudra faire votre préavis sauf meilleur accord avec le bailleur. Conseil : accord écrit impératif pour éviter tous problèmes plus tard, cordialement